

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
Séance du 17 octobre 2016

Date de Convocation du Conseil Municipal : 11/10/2016

Présents

M. MARQUIER Serge, M. AUBEL Laurent, Mme BAURES Evelyne, M. BELLARD Jean-François, M. COQUARD Thierry, Mme DEJEAN Jacqueline, Mme MARTY Martine, et M. SCAPIN Michel et M. SAISSET Guy-Joël.

Excusés : M. LETULLE Frédéric.

Secrétaire

Mme BAURES Evelyne

2016 - 6/1 : Modification des statuts de la mise en conformité avec la Loi NOTRe de la CCLAG.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération de la Communauté de Communes de Lèze-Ariège-Garonne n° 32.06.16 du 20 juin 2016 relative à la modification de leurs statuts pour mise en conformité avec la Loi NOTRe.

Il présente également les statuts modifiés.

Il précise que la commune ne dispose d'aucun bien, emprunt, subvention, contrat ni personnel à transférer concernant les compétences désignées dans ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts de la CCLAG.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté des Communes de Lèze-Ariège-Garonne.

Précise que la commune ne possède pas de bien, emprunt, subvention, contrat ou personnel.

2016 - 6/2 : ONF Etat d'assiette 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2017. L'ONF, conformément à l'aménagement forestier, préconise l'inscription à l'état d'assiette 2017 des parcelles 1a, 2a, 4a, 5a et 6a. Il s'agit d'éclaircir le Taillis Sous Futaie présent. Les Pins Maritimes ne font partie de la coupe et la régénération naturelle des résineux sera recherchée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'oppose à la proposition de l'ONF.
- Préfère garder le couvert végétal actuel.

Programmation d'électrification de l'éclairage public SDEHG :

Proposition d'un troisième mât aiguille sur la place de la Madelon.

Programmation de l'aménagement place de la Mairie :

Il est prévu dans les prochains mois une plantation d'arbustes pour remplacer la haie.

Il a été créé une commission : Mme BAURES Evelyne, Mme DEJEAN Jacky et Mme MARTY Martine.

Programmation de l'aménagement du cimetière :

Un entretien a été effectué dans le cimetière, élagage des cyprès, ainsi qu'une ouverture pour accéder au nouveau cimetière.

Questions diverses :

La cérémonie du 11 novembre sera célébrée à midi suivi d'un apéritif.